Commune de
BRETTEVILLE-SUR-ODON
Arrondissement de Caen
Canton de Caen 1
Département du Calvados

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 SEPTEMBRE 2026

Présents : Monsieur : **Patrice MACHURET,** Maire,
Mesdames : ASSELINE, BARNAUD, BLANC, DAUSSE, FAUVEL, GODARD, HOCHET, LAMY, LEBOSSÉ, LECOUVEY, MACHURET, MAC-VICAR, RAINE.

Messieurs : ADAM, BARNAUD, BERTHOUT, BURET, DUTHILLEUL, FAUDOT, LECOUVEY, LE GAL, LE MASSON, LE TOURNEUR, MANEVY, MORAND, MORTREUX.

La séance est ouverte à 18 h 30 par le Maire Patrice MACHURET.

Grégory LE MASSON est désigné secrétaire de séance.

Avant de débuter l'ordre du jour du Conseil Municipal, Patrice MACHURET souhaite remercier les agents et les élus qui ont œuvré cet été pour mettre en place le dispositif d'alerte canicule. Les appels téléphoniques et/ou visites aux personnes fragiles ont été appréciés.

I – APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 22/06/2026

Ce document ne faisant l'objet d'aucune observation est **adopté à l'unanimité.**

II – URBANISME – Modification simplifiée n°4 du PLU

Patrice MACHURET présente Mélanie BLANCHET, chargée de mission planification urbaine à la direction de l'urbanisme à Caen la mer qui exposera les grandes lignes de la modification simplifiée n° 4 du PLU.
Elle rappelle que la commune de Bretteville-sur-Odon dispose d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 8 novembre 2004 par le Conseil Municipal. Le PLU de Bretteville-sur-Odon a fait l'objet de plusieurs procédures d'évolution.
La présente procédure de modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme a notamment pour objet de répondre à l'injonction ordonnée par jugement n°2302360 du Tribunal Administratif de Caen, du 7 novembre 2025 « inscrire à l'ordre du jour du Conseil Communautaire la question du classement de la partie sud de la parcelle ZM 223 », suite à l'annulation de la décision par laquelle la Communauté Urbaine de Caen la mer a refusé de modifier le Plan Local d'Urbanisme pour classer la parcelle ZM 223 intégralement en zone AU.
La Communauté Urbaine Caen la mer s'est donc questionnée sur une évolution du zonage de la parcelle ZM 223 et ses alentours en vue d'apporter une meilleure cohérence à cette zone.

La parcelle ZM 223 a été classée dans son intégralité en zone Ne au PLU communal approuvé le 8 novembre 2004. A l'occasion d'une modification n°3 du PLU, approuvée en conseil municipal le 7 septembre 2015, la parcelle ZM 223 a été classée au sein du règlement graphique en partie en zone AU pour sa partie nord et en zone Ne pour sa partie sud. Ainsi, la limite séparative entre ces deux secteurs traverse la construction édifiée sur la parcelle visée, se trouvant ainsi pour partie en zone AU et pour partie en zone Ne. Depuis plusieurs procédures d'évolution du PLU ont eu lieu mais ce zonage est resté inchangé.

Dans le cadre de cette modification, toute la zone AU passe en zone Na, la parcelle ZM 223 passe en zone Na dans son entièreté, la vocation « équipements » zone Ne n'étant pas adaptée. L'espace entre l'actuelle zone 1 AU et l'actuelle zone AU passe en zone Na.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du projet dans sa forme, d'émettre un avis au dossier de modification simplifiée n°4 du PLU de la commune de Bretteville-sur-Odon en intégrant les modifications proposées et d'autoriser le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Dominique MORAND indique qu'il n'est pas simple de comprendre les différences entre les zones Na et Ne. Il regrette que l'ensemble de la zone soit affectée en Na *(non constructible)* et aurait préféré qu'elle soit en Ne *(équipement).* Ne s'empêche-t-on pas pour l'avenir de pouvoir créer des équipements publics *(sportifs ou culturels)* ?

Mélanie BLANCHET précise que les terrains *(classés AU)* jouxtant la parcelle passent en zone Na car ils ont été ciblés, depuis plus de 9 ans, pour des projets n'ayant pas aboutis. Ils sont réattribués en terre agricole et permettent de compenser d'autres constructions dans l'agglomération. Il est important de laisser des terres agricoles.
Pour Patrice MACHURET, si l'on veut des équipements, ils seront à réaliser sur le terrain de sports actuel mais ce n'est pas le sujet aujourd'hui, ça pourra être vu lors d'une prochaine réunion.

Mélanie BLANCHET confirme que ce sujet relève du PLUi HM et invite l'assemblée à déposer une contribution dans le cadre de l'enquête publique en cours.

Patrice MACHURET indique à Dominique MORAND que pour financer un équipement public neuf, il faut des financements. Il s'agit aujourd'hui de valider des sujets traités dans l'ancienne mandature et l'équipe de la Majorité est pour un urbanisme raisonné.

Dominique MORAND précise qu'il parle de construction d'équipement public et non privé et rappelle le projet du centre socioculturel.

Patrice MACHURET rappelle que l'objectif des 6 prochaines années est de remettre à niveau les équipements existants, surtout dans le contexte actuel incertain et contraint. Que deviendront ces terres dans quelques dizaines d'années, nous verrons. En ce qui concerne le centre socioculturel, une étude va être lancée prochainement, il sera vraisemblablement réhabilité, le sujet sera évoqué en commission travaux.

Mélanie BLANCHET précise à Maël FAUDOT que sur la parcelle ZM 223, seule la maison peut être reconstruite à l'identique. Elle rappelle que maintenant toutes les constructions ont la double instruction PLU et PLUi HM.

Adopté par 24 voix pour et 3 abstentions.

III – ADMINISTRATION GENERALE

A. Demande d'avis sur la création d'une micro-crèche

Pascal ADAM indique que la commune de Bretteville-sur-Odon a été sollicitée pour émettre un avis pour la création d'une micro-crèche privée dans le quartier Koenig. Projet conventionnel avec une amplitude horaire importante *(5 h 30 – 22 h 30)* et plus encore le vendredi soir. Il comporte un volet « découverte et respect de la Nature ». La micro-crèche est composée de 2 structures identiques de 12 places soit 24 places.

Le projet n'a pas encore été validé sur le plan technique par la PMI. Pour cette dernière, le public ciblé n'est pas du tout le même que celui de la crèche « Galipette ». En effet, une place dans ce type de crèche coûte aux environs de 15 000 € par an *(hors aides)* alors qu'à la crèche « Galipette » nous sommes entre 9 500 € et 12 500 € *(place entreprises).* Ces différences s'expliquent par les subventions reçues *(CAF et Mairie).*
La PMI précise que cette crèche n'entrera donc pas en concurrence avec « Galipette » mais, sans doute, avec celle située tout près d'elle au quartier Koenig. Par ailleurs, la crèche « Galipette » a un bon taux de remplissage.
Il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis pour la création de cette micro-crèche.

Adopté à l'unanimité

B. Convention de partenariat avec AND – SC2S (services civiques)

Sophie DAUSSE indique que dans le cadre de son engagement en faveur du lien social et de la solidarité entre les générations, la commune accueillera, pour une 4ème année consécutive, deux volontaires en service civique, de novembre 2026 à juillet 2027, dans le cadre d'une mission « Solidarité Seniors ». Ils auront pour mission de contribuer à rompre l'isolement des seniors de la commune et à renforcer les liens intergénérationnels et réaliseront notamment des visites de convivialité à domicile, qui pourront prendre la forme de temps d'échange, de jeux de société, de promenades ou d'accompagnements ponctuels. Ils participeront également au repérage des personnes âgées isolées et proposeront des activités collectives à destination des seniors, telles que des ateliers numériques, des jeux ou des animations intergénérationnelles.

Le matin, les volontaires interviendront également auprès des enfants de l'école élémentaire de la commune. Ils participeront à l'accueil des élèves, accompagneront les enseignants lors des activités pédagogiques et contribueront à l'encadrement des sorties scolaires.

Pour la mise en œuvre de ce projet, la commune est accompagnée, pour la deuxième année consécutive, par l'Association Nationale du Service Civique Solidarité Seniors, qui assurera le suivi des volontaires et leur proposera un parcours de formation adapté à l'accompagnement des personnes âgées.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention d'engagements réciproques pour l'accueil de volontaires en service civique 2026/2027 ainsi que les conventions de mise à disposition de chaque volontaire après leur recrutement.

Adopté à l'unanimité

C. Modification des horaires de l'éclairage public

Patrice MACHURET rappelle que lors de la campagne municipale, de nombreux habitants se sont plaints des horaires de l'éclairage public.

Comme évoqué lors du dernier conseil municipal, Arnaud DUTHILLEUL a contacté le SDEC pour demander une modification des horaires de l'éclairage public dans la commune. En tenant compte des demandes, Les horaires suivants ont été proposés au SDEC :
Le matin, les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi : l'éclairage se déclenchera à partir de 5h20 *(afin de correspondre au premier passage de bus)* et s'éteindra 15 mn plus tard que l'horaire actuel, afin d'assurer un éclairage lors des déplacements vers l'école.
Le matin du samedi et dimanche, il n'y a pas de changement, l'éclairage se déclenchera à 7 h.
Le soir, les lundi, mardi, mercredi, jeudi et dimanche : extinction à 22h30 et les vendredi et samedi : à minuit.
Le coût annuel actuel est de 12 000 € pour 1 200 h d'éclairage. Avec la modification des horaires, soit +1.15 h par jour *(420 h par an)* cela représente un surcoût d'environ 4 200 € par an.

Il précise que la commune a une trentaine d'armoire et a demandé des devis pour équiper, quelques armoires, de déclenchement à distance *(sur des lieux stratégiques comme au centre socioculturel…)*.

Anne-Cécile LAMY confirme que ce fut une demande très forte lors de la campagne électorale. Elle pensait à une extinction à 23 h le soir en semaine, pourquoi 22 h 30 ?

Arnaud DUTHILLEUL précise que la commune se donne 1 an pour tester ces nouveaux horaires, le surcoût étant non négligeable, il fallait faire des choix. Il indique, d'ailleurs, que la commune profite d'une maintenance des armoires électriques pour faire ce changement, l'intervention sera ainsi gratuite.

Patrice MACHURET indique qu'initialement, la commune avait envisagée un éclairage le matin à 5 h 45 mais certains administrés partent de très bonne heure *(et pas seulement en bus)* d'où le choix de la ½ h supplémentaire le matin ; le soir de nombreuses activités se terminent à 22 h, en proposant 22 h 30, cela permet de rentrer chez soi.

Adopté à l'unanimité

IV – PERSONNEL COMMUNAL – Modification du tableau des effectifs

Sophie HOCHET indique que dans le cadre des avancements de grade *(changement de grade des agents par ancienneté),* Il est demandé au Conseil Municipal de créer, au 1er octobre 2026, 1 poste de rédacteur principal 1ère classe et 1 poste d'ATSEM principal 1ère classe.

Adopté à l'unanimité

VI – FINANCES – Facturation du restaurant scolaire

Vanessa BARNAUD rappelle que la commune de Bretteville-sur-Odon propose un service de restauration pour les enfants du groupe scolaire, les repas sont facturés au mois. Afin de ne pas pénaliser les familles bénéficiant de bourses, la facture tient compte de la prise en charge du CCAS, n'ayant à régler que le reste à charge. Les bourses sont ensuite directement facturées au CCAS par la commune.

Il est demandé au Conseil Municipal de valider ce système de facturation *(déjà existant auparavant mais nécessitant une délibération).*

Adopté à l'unanimité

V – COMMUNICATION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

- **Sophie DAUSSE, Maire-Adjoint aux affaires économiques, emploi et vie sociale :**
  - Fête des mobilités le 19/09 de 10 h à 15 h : concours de vélos fleuris, stands…
  - Conférence de prévention contre les vols et les arnaques, au centre socioculturel le 6/10 à 19 h.

- **Sophie HOCHET, Maire-Adjoint à la culture et administration générale :**
  - Journées du patrimoine
    - Exposition sur Bretteville-sur-Odon *(2ème édition)* à la Baronnie, samedi 19 et dimanche 20 septembre,
    - Visite guidée du Domaine, le samedi 19/09 après-midi par une guide conférencière de l'office du tourisme.

- **Patrice MORTREUX, Maire-Adjoint à la vie associative, la politique sportive et aux bâtiments publics :**
  - Activités proposées en juillet :
    - Ouverture d'un court de tennis à tous les habitants de Bretteville qui ont apprécié,
    - Ouverture du gymnase le samedi : peu de monde,
    - Activités au centre socioculturel le mercredi proposées par l'espace de vie sociale,
  - Reprise des activités associatives
  - Foire aux greniers : dimanche 20/09,
  - Cross de l'Odon : le 27/09.

VI – QUESTIONS DIVERSES

Patrice MACHURET indique que la liste alternative a proposé des questions diverses, reçues vendredi dernier, il rappelle juste la nécessité de les envoyer 5 jours avant afin de préparer les réponses. Aurélie GODARD en convient et s'excuse pour ces délais.

« Question 1 : Sécurité routière « Nous constatons, et les habitants le constatent également, que plusieurs points de circulation apparaissent dangereux sur Bretteville, notamment en raison de la vitesse excessive (virage de la mairie, rue du buisson, l'avenue de Woodbury sur ses 2 tronçons, de la mairie au rond-point et du rond-point au boulevard des pépinières). Il y a la vitesse des voitures mais également celle des bus, qui sont en peine à cause des travaux du tram, et qui essaient de rattraper leur retard sur ces lignes droites.
Qui pilote le règlement de la sécurité routière sur la commune ? Le Maire ou Caen la mer ?
Peut-on mettre en place une ligne blanche continue sur l'avenue de Woodbury entre la mairie et le rond-point ? Le cercle de peinture (limitation 30 km/h) est peu dissuasif. La vitesse bien au-delà de 30km/h ne permet pas de respecter sa voie de circulation. L'absence de ligne se voulait pédagogique, mais aujourd'hui, constat est fait qu'elle serait bien utile, pour les propriétaires de grosses voitures, pour les bus, pour les personnes qui ont peur de prendre le rebord en béton s'ils roulent trop à droite et se déportent à gauche. Un repère visuel serait utile à ces usagers.
La partie « sécurité routière » fait partie de la commission « travaux, voirie, accessibilité ». A ce jour, seule la partie travaux a été abordée en commission en raison des chantiers en cours, dont il faut se préoccuper en priorité vu leur importance. Les retours des habitants sur ce sujet se font plus nombreux, peut-être l'avez-vous constaté aux permanences. Est-ce qu'il est prévu que ce sujet puisse devenir un vrai sujet abordé en commission d'ici la fin d'année pour engager les réflexions sur la mise en sécurité de notre commune et de ses habitants et ainsi prévoir au budget des aménagements de sécurité en 2027 ?

Annexe : Nos 2 listes avaient pour ambition de sécuriser notre ville. Il était indiqué dans votre programme que vous souhaitiez obtenir le label "Ville Prudente" avec la nomination d'un délégué municipal « Prévention et sécurité routière ». Qu'en est-il ? ».

Patrice MACHURET rappelle tout d'abord qu'Arnaud DUTHILLEUL est délégué à la sécurité routière. Il précise que c'est le Maire qui détient le pouvoir de police, et l'entretien des voiries est une compétence de Caen la mer via le secteur des Odons.
Il indique que la commune travaille sur le label « Ville Prudente ». Dans ce cadre, il souhaite mettre en place des radars pédagogiques *(budget communal)* pour sensibiliser les conducteurs, mais ce n'est pas inscrit au budget 2026, à prévoir pour 2027. Le travail avec Caen la mer avance, et les services ont consenti à la nouvelle équipe de mettre en place de nouveaux stationnements, notamment dans la Maslière permettant en même temps de réguler la vitesse. Au fur et à mesure des demandes, la commune travaille avec les services de Caen la mer et expose ses inquiétudes et ses souhaits.
Concernant la rue du Buisson, des courriers ont été envoyés à Twisto pour signaler la vitesse excessive de certains bus. Concernant l'avenue de Woodbury, des contrôles de vitesse ont été réalisés par Caen la mer et des contrôles de police vont être prochainement réalisés ; il y a également une difficulté pour les habitants à sortir de la résidence. Un bureau d'étude a été mandaté fin mai par Caen la mer pour apporter des solutions, plusieurs propositions viennent de nous être déposées et seront étudiées en commission, avec notamment des chicanes. Il faut revoir l'aménagement de cette avenue car la piste cyclable est utile mais la route est dangereuse.
Les élus travaillent également sur les difficultés de stationnement dans le nouveau quartier des Crêtes. Il rappelle que l'équipe n'est élue que depuis 5 mois et il y aura une commission dédiée à la circulation prochainement. Arnaud DUTHILLEUL se déplace dans la commune afin de cibler les difficultés et chercher des solutions, en lien avec l'ASVP. Il constitue une liste afin d'établir les priorités. Un rendez-vous est prévu courant octobre pour le label «Ville Prudente ».

Dominique MORAND indique qu'il est clair qu'il y a consensus entre la majorité et l'opposition sur ces constats mais ne comprend pas l'intérêt d'une même commission pour les travaux et la mobilité. Patrice MACHURET précise que les travaux et la mobilité sont rattachés de par leurs objectifs qui se recoupent. Barbara RAINE rappelle que c'était déjà comme cela avant, sécurité, travaux et développement des mobilités.

« Question 2 : Pollution sonore et olfactive
Des habitants du haut de la rue des Crêtes nous ont alertés à plusieurs reprises au sujet de nuisances quotidiennes importantes provenant de l'entreprise Urbaser, à la fois sonores et olfactives. Ils subissent notamment des nuisances sonores importantes lors du chargement dans des bennes et du broyage des bouteilles en verre, ce qui peut avoir lieu dès 5 h du matin, ainsi que des nuisances olfactives liées notamment aux bouteilles de vin et de bière collectées et stockées sur le site. Ces habitants vous ont eux-mêmes sollicité et souhaitent légitimement savoir quelles suites ont été données à leurs demandes. Par ailleurs, les informations administratives dont nous disposons indiquent que l'établissement d'Urbaser à Bretteville-sur-Odon est enregistré pour une activité de collecte de déchets non dangereux. Nous souhaitons donc savoir dans quel cadre réglementaire sont réalisées les opérations de broyage et de stockage des bouteilles sur ce site, et notamment si ces activités ainsi que leurs horaires sont bien couverts par les autorisations ou déclarations applicables. Nous vous demandons donc, au nom des habitants concernés : Quelles démarches la municipalité a-t-elle engagées auprès d'Urbaser et des autorités compétentes ? Quelles réponses avez-vous obtenues ? Quelles mesures concrètes seront prises et dans quel délai afin que ces nuisances sonores et olfactives cessent, et que la réglementation applicable soit effectivement respectée, de jour comme de nuit ? ».

Sophie DAUSSE rappelle que le sujet a été également évoqué en campagne. Les démarches sont entamées avec Caen la mer, 1er rendez-vous cette semaine. Dans un 1er temps, la commune souhaite revoir le règlement de la zone afin de déterminer si l'entreprise remplit bien les conditions. Il sera, sans doute, possible de rencontrer les habitants avec l'entreprise pour trouver un compromis.
Patrice MACHURET rappelle que c'est une zone d'activité donc la commune n'a pas totalement la main.

Question 3 : Vacance commerciale - La présence de plusieurs locaux commerciaux actuellement vacants à proximité du magasin Carrefour (notamment les anciennes Aubaines), depuis plusieurs années et pourtant idéalement situés (proximité du périphérique, présence de grands parkings), interroge de nombreux habitants. Cette situation mérite une attention particulière car la présence de locaux durablement inoccupés peut avoir des conséquences sur l'attractivité ou les flux de clientèle.
La commune est-elle en contact avec les propriétaires de ces locaux commerciaux vacants ? Quelles perspectives sont envisagées concernant l'avenir de ces locaux et éventuellement dans quels délais ?

Sophie DAUSSE indique que dans la précédente mandature, le sujet avait déjà été travaillé. Le groupe carrefour *(partie commercialisation)* qui n'est pas propriétaire des locaux a eu de nombreux contacts. Une réunion est déjà programmée semaine prochaine à ce sujet pour comprendre et essayer de trouver des solutions. Les autres commerçants sont également concernés.

Aurélie GODARD indique que son questionnement est consécutif à la fermeture de Goût et Qualité et ID solution.

Patrice MACHURET précise qu'il peut y avoir des problèmes financiers pour certaines entreprises dans la conjoncture actuelle. C'est notamment pour cela qu'un poste d'adjoint aux affaires économiques a été créé. Sophie DAUSSE a envoyé un questionnaire à l'ensemble des entreprises pour connaitre leurs attentes. La commune prévoit 1 forum entreprise *(emploi, formation)* le 1er avril 2027, ça peut permettre de dynamiser le tissu économique. Un petit déjeuner début octobre sera proposé aux entreprises et commerçants.

Dominique MORAND ajoute qu'il y a un manque à gagner pour Market, il y a peut-être un problème sur le montant du loyer.

Sophie DAUSSE indique que le sujet est à étudier avec les membres de la commission. Il y a déjà beaucoup d'entreprises qui se sont positionnées sur ce local *(salle de sports, bricolage, ressourcerie…).*

Question 4 : Thibaud LE GAL demande si des candidats pour les élections sénatoriales ont proposé des réunions sur Bretteville-sur-Odon.

Patrice MACHURET indique que l'équipe, qui se veut toujours apolitique, a décidé de ne pas recevoir de candidat. Il ne donnera pas de consigne de vote, respectant le secret de vote de l'isoloir.

La séance est levée à 20 h 05.

Le secrétaire de séance,
Grégory LE MASSON

Le Maire,
Patrice MACHURET